



Attestation pour servir de preuve en justice

Par **spmontblanc**, le **16/06/2009** à **22:24**

Bonjour,

Je dois répondre à la question : êtes vous parent ou allié ?
suis je allié(e) si je vis avec mon compagnon à qui je vais délivrer une attestation pour servir de preuve en justice ?
nous ne sommes ni mariés, ni pacsés.
je vous remercie par avance

Par **Tisuisse**, le **16/06/2009** à **23:41**

Bonjour,

Il y a un lien de parenté entre frère et soeur (2e degré), parent et enfant (1er degré), grand-parent et petit-enfant (2e degré), oncle-tante et neveu-nièce (3e degré), cousins-germains (4e degré).

Il y a lien d'allié entre époux et épouse +, et c'est récent, entre partenaire pacsés.

Vous, vous n'êtes ni mariés ni pacsés, au sens de la loi vous n'êtes rien l'un vis à vis de l'autre, aucun lien quelconque.

Par **spmontblanc**, le **16/06/2009** à **23:51**

BONSOIR

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.